

BOURSE NYCOMED

Nutrition-Gastroentérologie 2011

Sous l'égide de la Société Nationale Française de Gastroentérologie (SNFGE)

Article 1

Le laboratoire NYCOMED France société par actions simplifiées unipersonnelle, au capital de 920 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 785 750 266, dont le siège social est situé 13 rue Watt 75013 à Paris (ci après « NYCOMED »), est « l'organisateur », sous l'égide de la Société Nationale Française de Gastroentérologie (ci-après la « SNFGE »), d'une Bourse de Recherche intitulée « Bourse NYCOMED Nutrition-Gastroentérologie » pour l'année 2011 (ci-après la « Bourse »).

Cette Bourse a pour objectif de soutenir un ou deux projets de recherche fondamentale ou clinique touchant au domaine de la nutrition en hépato-gastroentérologie.

Montant

Le montant de la Bourse est fixé à 15 000 euros maximum. Si le jury retient deux lauréats, chacun percevra 7 500 euros.

La Bourse sera versée dans les conditions ci-dessous définies :

- (i) Si le Candidat (tel que ce terme est défini à l'Article 2 ci-dessous) participe en son nom propre, le montant de la Bourse lui sera versé;
- (ii) Si le Candidat participe en qualité de membre d'une association, le montant de la Bourse sera versé à cette association ;
- (iii) Si le Candidat participe en équipe le montant de la Bourse sera réparti entre tous les membres de cette équipe et versé le cas échéant à une association si le projet est présenté par une équipe composée de membres d'une seule et même association.

Article 2 - Conditions de participations

Le concours est ouvert à :

- (i) tout étudiant en médecine, interne, médecin ou chercheur travaillant dans un cadre hospitalier, universitaire ou libéral, spécialisé en Hépato-Gastroentérologie qu'il participe en son nom propre ou collectif dans le cadre d'une équipe (un « Candidat »); ou
- (ii) tout Candidat ou équipe constituée de Candidats participant en sa/leurs qualité de membre(s) d'une seule et même association, cette dernière lui/leurs fournissant les moyens (notamment matériels) nécessaires à la présentation de sa/leurs candidature(s) et à la réalisation du projet de recherche.

Article 3 - Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter les **5 pièces** suivantes :

1. **Une présentation du Candidat, son Curriculum Vitae**, ses titres universitaires et hospitaliers, la liste de ses travaux de recherche et publications, ainsi que ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail).

2. **Le projet :**
 - un résumé du projet de 20 lignes maximum ;
 - une présentation détaillée du projet en 5 pages maximum, comprenant le protocole de recherche, les principaux temps de développement de la recherche et les résultats espérés ;
 - un budget prévisionnel détaillé nécessaire à la réalisation du projet comprenant : (i) les différentes dépenses en précisant leur montant, nature et affectation (ii) ainsi que les ressources envisagées, en précisant les éventuels autres financements demandés pour ce projet et leurs origines (notamment les autres bourses). La Bourse ne pourra pas être destinée à l'achat de matériel ;
 - Dès lors que l'étude sera réalisée dans un établissement public ou privé de santé, une lettre du responsable du service d'accueil, et du directeur de l'établissement, indiquant que celui-ci a pris connaissance du travail projeté et qu'il autorise la réalisation de l'étude au sein de ses locaux et au moyen de ses équipements.

3. **Une lettre du Candidat** par laquelle (i) il s'engage à respecter les objectifs concernant l'objet de la bourse (ii) et il s'engage à signer une convention avec NYCOMED qui sera communiquée à l'instance ordinale compétente.

4. Pour les personnes désirant participer en équipe un dossier devra être rempli par chaque participant et tous les dossiers d'une même équipe devront être envoyés sous un seul et même pli.

5. Pour les personnes désirant participer en qualité de membres d'une association :
 - (i) Les statuts de l'association, et
 - (ii) une lettre signée par le président de l'association (ou par son trésorier si le Candidat est président de cette association) par laquelle ce dernier :
 - (a) atteste que le Candidat est bien membre de l'association et que le projet présenté par le Candidat ainsi que les travaux de recherches sont compatibles avec l'objet et la finalité de l'association,
 - (b) présente brièvement les moyens mis à la disposition du Candidat nécessaires à la présentation de sa candidature et à la réalisation de son projet (tels que les moyens informatiques, logistiques, les équipements scientifiques, etc...), et
 - (c) s'engage à respecter les objectifs de la Bourse et à signer une convention avec NYCOMED portant sur l'activité de recherche.

En cas de participation en équipe des Candidats, cette lettre devra en outre attester que chacun des Candidats est membre de l'association.

Aucun organisateur, membre du jury, associé, employé ou personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de la bourse ainsi que les membres de leur famille ne peut concourir ou aider un Candidat ou une équipe.

Chaque dossier devra respecter le règlement de la bourse NYCOMED.

Envoi des candidatures

Le dossier complet de candidature devra être adressé par mail exclusivement par mail à c.fafart@snfge.org

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 8 février 2011.

En cas d'insuffisance de candidatures, le jury et l'organisateur se réservent le droit de reporter la date limite d'envoi des dossiers à une date ultérieure, ou de reporter le concours.

Seront considérés comme non recevables et en conséquence ne seront pas soumis à l'examen du jury :

- tout envoi insuffisamment affranchi, envoyé à la mauvaise adresse, adressé après la date limite d'envoi des dossiers mentionnée ci-dessus ou émanant d'une personne n'ayant pas la qualité pour participer,
- toute inscription incomplète, inexacte ou raturée, ou
- tout dossier présentant un sujet de recherche sans lien direct avec le domaine de la nutrition en hépato-gastroentérologie.

Engagements du Candidat

- Le Candidat s'engage, en cas d'obtention d'un autre financement pour le même projet avant l'attribution de la bourse NYCOMED, à en informer le laboratoire dans les plus brefs délais.
- Il s'engage à ne pas accepter une autre bourse sur le même projet ou sur un autre projet concomitant sans accord préalable et écrit de NYCOMED.
- Le Candidat et l'association si le Candidat participe en qualité de membre d'une association, s'engage(nt) à signer avec NYCOMED s'il est désigné lauréat par le jury une convention présentant l'activité de recherche qui sera communiquée préalablement à l'instance ordinale compétente,
- Il s'engage à adresser à NYCOMED les résultats de ses travaux de recherche et à soumettre les résultats de ses travaux de recherche aux Journées Francophones d'Hépatogastroentérologie et d'Oncologie Digestive (JFHOD) dans un délai maximal de 2 ans.
- Le lauréat s'engage à fournir à NYCOMED un rapport de fin d'étude.

Article 4 : Jury

- Le jury est composé exclusivement de 7 membres désignés par la Société Nationale Française de Gastroentérologie (SNFGE), à l'exclusion de membres de Nycomed.
- Après clôture des inscriptions, les dossiers de candidature seront envoyés dans les 8 jours qui suivent par le laboratoire aux membres du Jury pour examen.
- Le Jury délibérera lors d'une réunion qui se tiendra le 11 mars 2011. A l'issue de cette délibération, le jury désignera le ou les lauréats.
- Les choix du jury sont définitifs et ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Article 5 : Attribution de la Bourse

Se fera par sélection du jury en fonction de la qualité et de l'originalité du projet. Le jury pourra retenir deux projets.

Le lauréat ou l'équipe si le dossier est présenté par une équipe seront prévenus la semaine 11 (14 au 20 mars 2011). Les autres Candidats et/ou l'association dont ils sont membres recevront un courrier ultérieurement.

La bourse NYCOMED Nutrition-Gastroentérologie 2011 sera remise lors des prochaines Journées

Francophones d'Hépatogastroentérologie et d'Oncologie Digestive (JFHOD) qui se dérouleront du **24 au 27 mars 2011** au Palais des Congrès de Paris, en présence des membres du jury, du ou des lauréats, de leurs représentants, et de représentants du laboratoire Nycomed France.

Calendrier

- Période d'appel à candidature : **A partir du 2 novembre 2010**
- Date limite d'envoi des candidatures : **8 février 2011**
- Délibération du jury : **11 mars 2011**
- Remise de la bourse : lors des Journées Francophones d'Hépatogastroentérologie et d'Oncologie Digestive (**24 au 27 mars 2011, Palais des Congrès de Paris**)

Article 6 : Confidentialité

Nycomed et la SNFGE s'engagent à ne pas diffuser à des tiers les données personnelles des Candidats, ainsi que le contenu de leur projet de recherche sans avoir obtenu l'autorisation écrite et préalable de chaque Candidat concerné.

La collecte et le traitement des données personnelles seront effectués conformément à la loi uniquement dans le cadre de la Bourse d'Etude.

Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés, les Candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification des données qu'ils pourront exercer en écrivant à l'adresse suivante :

Docteur Patrick Lorient - Direction médicale NYCOMED
« Bourse Nutrition Gastroentérologie 2011 »
NYCOMED France
13 rue Watt,
CS 41 308, F- 75214 Paris cedex 13